



Avenant à la convention sur les prestations

vu l'art. 51, al. 1, de la loi fédérale du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer (LCdF),

l'Office fédéral des transports (OFT), 3003 Berne,

le canton de Vaud

et

le gestionnaire d'infrastructure des Transports Montreux-Vevey-Rivera SA ci-après MVR SA

conviennent d'un :

**Avenant à la Convention sur les prestations du 21.12.2016 entre la
Confédération suisse, le canton de Vaud et le gestionnaire
d'infrastructure MVR SA pour les années 2017 à 2020**

Préambule:

¹ La convention susmentionnée sur les prestations du 21.12.2016 (ci-après « CP 17–20 ») fixe les objectifs et les prestations élaborés en commun par l'OFT, le canton de Vaud et le gestionnaire d'infrastructure MVR SA (ci-après « l'entreprise ») pour les années 2017 à 2020.

² La Confédération et le canton de Vaud allouent à l'entreprise, pour les années 2017 à 2020, les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement définies à l'art. 15 de la CP 17–20.

³ Selon l'art. 14, al. 1 de la CP 17–20, les contributions fédérales et cantonales sont fondées sur les données financières et les délais figurant dans le plan des investissements de l'entreprise. L'art. 14, al. 2 de la CP 17–20 précise que le plan des investissements doit être actualisé annuellement.

⁴ Les données relatives à la CP 17–20 sont dorénavant saisies dans l'application Web(-Interface) Données Infrastructure (WDI). C'est aussi une condition préalable pour lancer la procédure d'offre pour la période de CP 2021–2024.

⁵ Les indemnités d'exploitation et les contributions d'investissement sont calculées au franc près sur la base de l'avenant WDI version Nr.1 du 28.09.2018. Le total des indemnités d'exploitation pour la CP 17–20 reprend la planification à moyen terme actuelle. Le total des contributions d'investissement de la CP 17–20 se base sur le plan d'investissement et les contributions d'investissement déjà versées en 2017.

⁶ Le total des contributions d'investissement de la CP 17–20 se base également sur le dossier des MVR du 19.10.2018 dans lequel l'entreprise présente sa planification actualisée.

Art. 1 Modifications

¹ Les tableaux à l'art.15, al. 1, de la CP 17–20 du 21.12.2016 ainsi que l'annexe 1 (planification moyen terme du 12.12.2016) sont modifiés avec le présent avenant. Les nouveaux montants figurent à l'art. 2 du présent avenant.

² L'annexe 1 ci-jointe avec le plan à moyen terme actualisé font partie intégrante du présent avenant et remplacent le même contenu dans la CP 17–20.

³ Les adaptations futures du plan d'investissement selon art. 14, al. 2 de la CP 17–20 sans conséquence sur le montant total des contributions d'investissement 2017-2020 seront traitées électroniquement et uniquement dans WDI.

Art. 2 Plafond de dépenses pour l'infrastructure de l'entreprise

¹ Plafond de dépenses : par le présent avenant, la Confédération et le canton de Vaud s'engagent à verser les contributions suivantes :

Avec fonction de desserte (100% Confédération, montants non arrondis):

Année/CHF	Indemnité d'exploitation	Contributions d'investissement*	Total
2017	2'421'000	1'519'482	3'940'482
2018	2'514'308	15'212'155	17'726'463
2019	2'463'936	15'159'345	17'623'281
2020	2'468'075	9'697'480	12'165'555
Somme	9'867'319	41'588'462	51'455'781

* non compris le report de 6'094'000.- de la CP 2013-2016.

Sans fonction de desserte (100% canton de Vaud, montants arrondis)

Année/CHF	Indemnité d'exploitatipon	Contributions d'investissement*	Total
2017	861'000	1'041'000	1'902'000
2018	879'000	1'561'786	2'440'786
2019	890'000	3'445'655	4'335'655
2020	905'000	5'432'520	6'337'520
Somme	3'535'000	11'480'961	15'015'961

² Les montants 2018-2020 sont versés selon les dispositions de l'art 16 de la CP 17-20.

Art. 3 Annexes

- Plan à moyen terme modifié (annexe 1)

Art. 4 Distribution

¹ Le présent avenant ne sera signé qu'en un seul exemplaire original que l'OFT se charge de conserver.

² Chaque partie contractante reçoit une copie électronique du présent avenant, y compris l'annexe.

Office fédéral des transports

.....
Peter Füglistaler
Directeur

.....
Pierre-André Meyrat
Directeur suppléant

3003 Berne, le

Canton de Vaud, représenté par la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines

.....
Madame Nuria Gorrite,
Conseillère d'Etat

1014 Lausanne, le

MVR SA

.....
François Margot
Président du Conseil d'administration

.....
Georges Oberson
Directeur

1820 Montreux, le